DEC132336INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Sébastien Michelin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) et nommant M. Jean-Marc Chomaz directeur de cette unité :

 ${
m Vu}$ la décision n°123228DGDS du 21 décembre 2012 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2013 de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

Vu la décision n°122239INSIS en date du 25 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Christophe Clanet aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) en remplacement de Monsieur Jean-Marc Chomaz ;

Vu la décision n°123242INSIS du 25 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Sébastien Michelin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire :

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE:

Article 1er

Monsieur Sébastien Michelin, Maitre de conférences de l'Ecole Polytechnique, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation, Le directeur général délégué à la science Joël Bertrand